

La classe de terminale générale

À compter de la rentrée 2021, la classe de terminale est organisée en enseignements communs, en enseignements de spécialité et en enseignements optionnels de manière à préparer progressivement à la poursuite d'études.

Enseignements communs (dispensés à tous les élèves)

Discipline	Horaires hebdomadaires
Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h 30*
Langues vivantes A et B (LV B : espagnol ou païci)	4 h 30*
Enseignement scientifique	2 h 30*
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30 (18 h annuelles)
Éléments fondamentaux de la culture Kanak	0 h 30 (18 h annuelles)

Enseignements de spécialité

Chaque élève doit suivre **deux enseignements de spécialité** de 6 h hebdomadaires **parmi ceux déjà choisis en classe de première**.

À **titre exceptionnel**, le choix d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible, après avis du conseil de classe en fin d'année de première.

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littératures et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères ;
- Mathématiques ;
- Numériques et sciences informatiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales.

Des enseignements optionnels

Les élèves peuvent choisir **une de ces trois options** :

- Éducation physique et sportive (3 h/semaine) ;
- LV C : japonais (3 h/semaine, pour l'année 2021 uniquement) ;
- Section euro-océanienne anglais, permettant l'obtention de la mention européenne à l'examen du baccalauréat (2 h/semaine).
- Mathématiques complémentaires[†] (pour les élèves ne choisissant pas en terminale l'enseignement de spécialité *mathématiques*) ;
- Mathématiques expertes[†] (pour les élèves choisissant en terminale l'enseignement de spécialité *mathématiques*) ;
- Droit et grands enjeux du monde contemporain[†].

Le choix d'une option implique l'engagement d'assister aux cours et de participer aux projets pour toute l'année scolaire.

Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé (volume horaire déterminé selon les besoins des élèves) dont une aide à l'orientation.

L'accompagnement personnalisé est destiné à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle.

* Adaptation à la Nouvelle-Calédonie (délibération du congrès n°418 du 18 mars 2019)

† Ces enseignements optionnels ouvriront sous réserve d'un effectif suffisant.